RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2002-2003

Conseil du statut de la femme

Québec

104-02558/

RAPPORT ANNUEL
DE GESTION
2002-2003

Conseil du statut de la femme

Le contenu de la présente publication a été rédigé
par le Conseil du statut de la femme.

Réalisation infographique : Conception Graphique BCGD

Impression : Héon et Nadeau Ltée

Révision : Francine Bérubé et Louise Fournier

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-41827-1
ISSN : 0705-6435
© Gouvernement du Québec

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en conformité avec la Loi sur l'administration publique, le Rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration,

Michelle Courchesne

Décembre 2003

Madame Michelle Courchesne
Ministre des Relations avec les citoyens et
de l'Immigration
Édifice Gérald-Godin
360, rue McGill, 4e étage
Montréal (Québec) H2Y 2E9

Madame la Ministre,

Je vous transmets, en conformité avec la Loi sur l'administration publique, le Rapport annuel de gestion du Conseil du statut de la femme pour l'année financière 2002-2003.

Je vous saurais gré de bien vouloir communiquer ce rapport à l'Assemblée nationale, ainsi que le requièrent les dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de la collaboration de toutes les membres du Conseil et l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente du Conseil du statut de la femme,

Diane Lavallée

Décembre 2003

Mot de la présidente

Le Conseil du statut de la femme (CSF) est fier des réalisations qu'il a accomplies dans la deuxième étape de la mise en œuvre de son *Plan stratégique quadriennal 2001-2005* « Toujours en marche vers l'égalité ». Les résultats atteints démontrent un souci constant du Conseil de contribuer, par ses réflexions et ses interventions, aux grands débats soulevés dans la société québécoise en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des femmes.

Le *Plan d'action 2002-2003* a guidé la réalisation de ses actions conformément aux quatre orientations stratégiques retenues jusqu'en 2005. Ce rapport rend compte avec transparence des efforts consentis et des résultats obtenus. Au cours de cette période, le Conseil a suivi avec diligence et intérêt l'agenda législatif, conscient de la nécessité d'éclairer le gouvernement et les décideurs régionaux sur des questions aussi cruciales que la révision des normes du travail, la réforme des institutions démocratiques, la mondialisation, la lutte contre la pauvreté, la situation des jeunes.

L'année 2002-2003 a été marquée par des réalisations qui ont retenu l'attention. En matière d'information et de sensibilisation, en avril 2002, le Conseil a publié *Des nouvelles d'elles – Les jeunes femmes du Québec*. Cette publication, qui a eu de nombreux échos dans la presse, traite des aspects démographiques, de la situation familiale, de la scolarité, de la carrière, des sources de revenus, de la santé, des loisirs ainsi que des valeurs et des aspirations des jeunes femmes.

Le Conseil a dévoilé, en mai 2002, une recherche exhaustive, *La prostitution : profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*. Ce dossier s'intéresse notamment aux divers aspects de la prostitution, au profil des clients et des proxénètes, à celui des prostituées, aux ramifications internationales de la traite des personnes et du trafic sexuel ainsi qu'à la présence du crime organisé dans ce secteur. Cette recherche, largement médiatisée, a soulevé plusieurs demandes de conférences et de séances d'information. De plus, afin de suivre de près l'évolution de la situation sur la scène internationale, le Conseil a participé, en septembre 2002, à une conférence internationale sur le trafic des êtres humains à Bruxelles.

Le Conseil a rendu public un avis intitulé *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation*. Il a produit, à l'intention du Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques, un mémoire intitulé *La réforme des institutions démocratiques : quels enjeux pour les femmes?* Il traite du concept de la parité et des divers moyens mis de l'avant à travers le monde pour faciliter l'élection et les candidatures des femmes. Il met en lumière les mesures prises par les partis politiques qui constituent toujours une voie privilégiée pour l'accès des femmes à des postes électifs.

La série de 14 avis régionaux sur les conditions de vie des femmes et le développement régional et local a été complétée par la parution des trois derniers pour les régions des Laurentides, de l'Estrie et de la Capitale-Nationale. Ces portraits sont venus soutenir l'analyse et l'intervention dans les dossiers de condition féminine auprès des instances régionales. L'évaluation faite des 10 premiers avis régionaux révèle qu'en moyenne, à ce jour, 70 % des recommandations formulées ont entraîné des actions concrètes de la part des décideurs locaux et régionaux.

Dans le cadre des préparatifs entourant son 30e anniversaire, sous le thème « 30 ans d'action, ça porte fruit! », le Conseil a produit comme outil d'animation pour la Journée internationale des femmes un calendrier promotionnel. Une collaboration avec le Groupe Gesca a permis la réalisation du cahier spécial paru dans *Le Soleil*, *La Presse*, *Le Nouvelliste*, *Le Droit*, *Le Quotidien* et *La Voix de l'Est*, rejoignant ainsi plus de 1,5 million de lectrices et de lecteurs. L'intérêt pour les outils produits par le Conseil s'est traduit par une augmentation des commandes de l'ordre de 25 %.

La *Gazette des femmes* a rajeuni son lectorat. Le pourcentage d'abonnées âgées de 18 à 24 ans est passé de 2 à 6 %, celui pour les lectrices de 25 à 34 ans, de 13 à 20 %. Comme par le passé, le magazine a remporté des distinctions journalistiques qui attestent de la qualité de sa production dans les catégories du meilleur dossier thématique et du meilleur reportage pour son article « Le paradoxe tunisien ».

Au cours de l'année 2002-2003, le CSF a été très actif sur la scène publique comme en témoigne la compilation des données du système d'information sur le suivi des indicateurs mis sur pied en 1999 : 24 communiqués de presse ont été émis, 8 conférences de presse ont été organisées et 150 entrevues et activités médiatiques ont été réalisées. De plus, les médias ont fait mention de l'organisme à 437 reprises. Le personnel a, en outre, donné 132 conférences et sessions d'information, organisé 31 activités publiques, effectué 155 représentations auprès de divers partenaires gouvernementaux, syndicaux et associatifs et consulté 207 personnes dans le cadre de ses travaux de recherche. De plus, il a poursuivi ses activités de concertation qui se sont traduites par 144 rencontres avec des comités gouvernementaux, 361 avec des groupes du milieu et 159 auprès de diverses instances régionales. Enfin, il a accueilli huit délégations étrangères intéressées par l'expertise développée dans le domaine des droits des femmes.

À travers ses trois séjours à l'étranger, le Conseil a contribué au rayonnement du Québec. La mission de travail à Paris, la visibilité obtenue lors du 3e Colloque international des recherches féministes francophones, à l'Université Le Mirail

de Toulouse, tout comme la participation à la Conférence européenne sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains tenue au Parlement européen, à Bruxelles, ont été autant d'occasions de positionner le Conseil sur la scène internationale. Les entretiens réalisés et les prestations offertes ont permis au Conseil d'effectuer une percée au sein du mouvement féministe francophone, de partager et d'enrichir son expertise sur différentes questions touchant le statut et les droits des femmes, d'appréhender les enjeux actuels et futurs dans ces domaines, de réaliser des rencontres bilatérales avec des spécialistes et diverses organisations, de promouvoir ses publications, d'amasser de la documentation pertinente, de recueillir des sujets d'articles et de réaliser des entrevues pour de futurs numéros de la *Gazette des femmes*.

Engagé dans le projet de modernisation de la fonction publique, particulièrement en ce qui a trait à la gestion par résultats, le Conseil a entrepris une réflexion rigoureuse afin de mieux rendre compte des impacts de ses actions en disposant des meilleurs outils d'évaluation au regard des objectifs qu'il poursuit. Pour ce faire, une démarche de suivi des recommandations qu'il formule au gouvernement à travers ses avis et ses mémoires a été instaurée afin d'évaluer son degré d'influence. Il expérimente aussi différentes approches par sondage pour évaluer la qualité et la pertinence de ses travaux de recherche et de ses documents d'information.

Le *Rapport annuel de gestion 2002-2003* rassemble donc les éléments d'information permettant d'apprécier la performance du Conseil au regard de ses engagements. Les conditions sont réunies pour mener à terme les actions prioritaires issues de ses choix stratégiques.

La présidente,

Diane Lavallée

Table des matières

Mot de la présidente 7
Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents 11
Enjeux, contexte et perspectives 12

Partie 1 :
Présentation du Conseil du statut de la femme 13

Les membres du Conseil 13
La mission 13
La clientèle et les partenaires 14
La structure organisationnelle 14

Partie 2 :
Résultats en lien avec les orientations du Plan stratégique et le Plan d'action 2002-2003 15

L'introduction 15

Démographie – Rapports sociaux 16
- Analyser le *Plan d'action jeunesse 2002-2005* 16
- Produire trois avis régionaux 16
- Diffuser un portrait statistique sur les jeunes femmes 18

Travail – Formation – Économie 19
- Tenir les Prix ISO familles (2e édition) 19
- Analyser l'impact de la mondialisation sur la situation des femmes sur le marché du travail 20
- Conseiller le gouvernement dans le cadre de sa stratégie globale de lutte contre la pauvreté 20
- Analyser toute modification à la Loi sur les normes du travail et faire des commentaires appropriés 21

Santé – Bien-être – Environnement 22
- Intervenir dans divers débats entourant la santé et le bien-être des femmes et en analyser leurs impacts 22

Politique – Engagement social 23
- Étudier les diverses expériences de parité dans le monde 23
- Alimenter la réflexion des instances locales, régionales et nationales et des groupes de femmes quant aux stratégies de participation et de partenariat en développement local et régional par une analyse comparative des ententes-cadres de 1re et 2e générations et une analyse de la *Politique de la ruralité* 24
- Contribuer aux travaux des conférences administratives régionales (CAR) et aux conseils régionaux de développement (CRD) 24
- Participer à des projets visant à accroître la représentation des femmes dans les lieux de pouvoir 25
- Participer au 3e Colloque international sur les recherches féministes francophones et autres activités internationales 25

Autres actions d'information et de sensibilisation 27
- Publier la *Gazette des femmes* 27
- Produire des outils pour la Journée internationale des femmes 27
- Diffuser des publications 28
- Activités publiques 28
- Mettre à jour le site Internet 28
- Souligner le 30e anniversaire du Conseil du statut de la femme 28

Partie 3 :
L'utilisation des ressources 29

Ressources financières 29
Ressources humaines 29
Ressources informationnelles 30
Ressources matérielles 30

Partie 4 :
Les autres exigences 30

Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration 30
Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels 30
Éthique 30
Accès à l'égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique 30

Annexes 31

Organigramme 31
Valeurs du Conseil du statut de la femme 32
Liste des publications du Conseil 2002-2003 33
Code d'éthique et de déontologie 34

Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de ma responsabilité.

Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données consignées dans ce rapport et des contrôles afférents.

Les résultats et les données du *Rapport annuel de gestion 2002-2003* du Conseil du statut de la femme :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques de l'organisme;
- exposent les objectifs, les cibles à atteindre et les résultats.

À ma connaissance, les résultats et les explications fournies correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2003.

La présidente,

Diane Lavallée

Décembre 2003

Enjeux, contexte et perspectives

Le *Plan stratégique quadriennal 2001-2005* du Conseil du statut de la femme résulte d'un important processus de consultation. Près de 200 personnes oeuvrant dans divers milieux au sein du mouvement des femmes ont été mises à contribution pour faire part de leur expertise, de leur expérience et de leurs connaissances au regard des réalités des Québécoises et de leurs préoccupations les plus immédiates. Les orientations et les objectifs retenus dans ce plan font écho à l'essentiel de leurs messages.

Les travaux qu'effectue le Conseil, tout comme les actions qu'il conduit, s'inscrivent dans un contexte influencé par une multitude d'enjeux sociaux, économiques et culturels, dont certains retiennent particulièrement son attention et constituent son cadre de référence pour l'ensemble de ses actions.

Le plan stratégique du Conseil tient compte des réalités démographiques que connaît le Québec : baisse du taux de natalité, vieillissement de la population ayant comme corollaire la diminution de l'importance relative des jeunes, transformation des familles, mouvements migratoires, dépeuplement des régions. Dans ce contexte, suivre les tendances majeures dans l'évolution de la population, pour en cerner les conséquences chez les femmes, devient un aspect incontournable de son intervention. À cet égard, le Conseil entend traduire cette préoccupation à travers toutes ses actions et, notamment, celles couvrant les domaines de l'emploi, de la santé, de l'éducation, de la politique et de la participation citoyenne des femmes.

Dans la perspective d'une meilleure autonomie économique, les femmes doivent pouvoir accéder en plus grand nombre au marché de l'emploi et à de la formation, dans de multiples secteurs d'activité, et, notamment, dans des créneaux non traditionnels porteurs d'avenir et rémunérateurs. Par ailleurs, les secteurs d'activité dans lesquels on les retrouve majoritairement devraient, pour leur part, être reconnus à leur juste valeur.

Si les Québécoises veulent avoir un emprise sur leur avenir collectif, il importe aussi qu'elles puissent exercer leur influence autant dans les secteurs de développement social, économique que culturel. Il est de l'intérêt des femmes de se retrouver plus nombreuses à occuper leur place dans les multiples lieux de pouvoir aux divers paliers décisionnels, local, régional et national, afin de partager leurs visions et assurer la prise en compte de leurs réalités et de leurs principales préoccupations. Le Conseil estime que les femmes ne peuvent pas être que des témoins passifs des transformations qui se dessinent, mais qu'elles doivent y prendre part pour les infléchir en fonction de leurs besoins et de leurs aspirations.

Comme il l'a fait depuis 30 ans, le Conseil continue d'exercer une constante vigilance afin que les décisions prises par l'État demeurent respectueuses des besoins et des intérêts des femmes. Pour y parvenir, il compte, d'ici 2005, faire porter son action de façon prioritaire vers des domaines en mutation : **la démographie et les rapports sociaux; le travail, la formation et l'économie; la santé, le bien-être et l'environnement; la politique et l'engagement social. Il fera entendre la voix des femmes et proposera des changements profitables pour elles comme à toute la société.**

Au-delà de ces choix d'orientation, l'enjeu capital consiste à s'assurer que tous les efforts sont déployés afin de maintenir l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes au rang des priorités gouvernementales et qu'il soit partagé et soutenu tant par les décideurs nationaux, régionaux que locaux. La montée de valeurs conservatrices en réaction au mouvement féministe et le retour des préjugés sexistes exigent une vigilance accrue afin de désamorcer toute intervention susceptible de faire reculer les acquis des femmes. Dans cet environnement, un autre enjeu est de réussir à forger et à maintenir des alliances stratégiques, non seulement avec les femmes, mais aussi avec les hommes qui ont à cœur de construire une société authentiquement égalitaire.

Partie 1 :
Présentation du Conseil du statut de la femme

Les membres du Conseil

La présidence du Conseil est assumée, depuis le 23 juin 1999, par Mme Diane Lavallée, nommée par le gouvernement du Québec pour un terme de cinq ans. Outre la présidente, le Conseil est composé de dix membres, des femmes nommées par le gouvernement pour quatre ans après consultation avec les associations féminines, les universités, les groupes socio-économiques et les syndicats. Siègent aussi au Conseil, sans droit de vote, les sous-ministres – ou leurs déléguées – des ministères suivants : Santé et Services sociaux, Éducation, Travail, Justice, Emploi, Solidarité sociale et Famille, Culture et Communications et le Conseil du trésor.

Quatre sur recommandation des associations féminines

- Mme Michèle Taina Audette, présidente, Femmes autochtones du Québec, nommée le 31 janvier 2001;
- Mme Christine Fréchette, présidente-fondatrice du Forum sur l'intégration Nord-Américaine (FINA), nommée le 16 février 2000;
- Mme Danielle Labrie, travailleuse communautaire au Centre de femmes de Ville-Marie, nommée le 24 mars 1999;
- Mme Micheline Simard, agente de développement, Centre Émersion, nommée le 21 juin 2000.

Deux sur recommandation des milieux universitaires

- Mme Chantal Maillé, professeure agrégée à l'Institut Simone De Beauvoir, nommée le 24 mars 1999;
- Mme Claire Deschênes, professeure à l'Université Laval, nommée le 16 février 2000.

Deux sur recommandation des groupes socio-économiques

- Mme Carolyn Sharp, professeure à l'Université Saint-Paul, nommée le 24 mars 1999;
- Mme Lyse Brunet, directrice au Service d'allocation et d'analyse sociale à Centraide du Grand-Montréal, nommée le 8 mars 2000.

Deux sur recommandation des syndicats

- Mme Ghyslaine Fleury, enseignante au préscolaire à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, nommée le 16 février 2000;
- Mme Denise Trudeau, directrice des études au Cégep de Sorel-Tracy, nommée le 21 juin 2000.

Membres déléguées

- Mme Jeannine Auger, ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Mme Danielle-Claude Chartré, ministère de la Culture et des Communications;
- Mme Marie-France Gagnon, ministère de la Justice;
- Mme Anne Gosselin, ministère du Travail;
- Mme Danielle-Maude Gosselin, Secrétariat du Conseil du trésor;
- Mme Suzanne Moffet, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Mme Raymonde Villemure, ministère de l'Éducation.

Les membres participent à des réunions régulières et sont appuyées par des comités formés pour l'étude de questions particulières et chargés de faire rapport au Conseil. Les comités peuvent être totalement ou partiellement composés de personnes qui ne sont pas membres du Conseil. Le mode de fonctionnement du Conseil permet de dégager des consensus et de donner lieu à des recommandations qui reflètent l'opinion des membres et la diversité des femmes du Québec. Au cours du présent exercice, les membres ont tenu huit assemblées.

La mission

Le Conseil du statut de la femme est un organisme gouvernemental de type consultatif créé en 1973 (L.R.Q., c. C-59) pour veiller à la promotion et à la défense du statut et des droits des Québécoises.

Lieu d'observation des conditions de vie des femmes, le Conseil réalise des études et des recherches qui mettent en lumière les inégalités vécues par les femmes et les enjeux importants qui interpellent notre société à l'égard de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Il soumet également des avis et fait des recommandations relativement aux lois, aux politiques et aux programmes qui touchent les Québécoises, dans la perspective qu'y soient intégrés leurs préoccupations, leurs réalités et leurs intérêts.

Le Conseil s'est vu aussi confier un mandat légal d'information par lequel il sensibilise la population et les partenaires sociaux aux diverses réalités des femmes et aux situations qui représentent des obstacles à l'édification d'une société égalitaire pour toutes et tous.

L'une des principales caractéristiques du Conseil réside dans sa structure régionalisée. Grâce à ses antennes régionales, le Conseil est en mesure de poursuivre, à l'échelle des régions, sa fonction consultative et son rôle d'information.

Par ses actions, le Conseil vise à faire évoluer les mentalités et à faire participer les femmes au développement économique, politique, social et culturel du Québec. Il apporte également sa contribution à la construction d'une société où la justice, la solidarité, l'équité, le respect des droits de tous ses membres sont des valeurs authentiques partagées par les femmes et les hommes.

La clientèle et les partenaires

La mission du Conseil du statut de la femme l'amène à se préoccuper des intérêts et des droits des Québécoises qui constituent près de 51 % de la population du Québec. En vertu de ses mandats, c'est d'abord auprès du gouvernement et des paliers de décision locaux et régionaux que le Conseil véhicule l'ensemble de ses observations et de ses avis.

C'est aussi envers la population en général que sont dirigées les actions du Conseil puisqu'il informe les femmes et les hommes du Québec sur toute question concernant l'égalité des sexes.

De plus, le Conseil est appelé à entretenir des liens ponctuels ou réguliers avec plusieurs partenaires gouvernementaux aux divers paliers de pouvoir. Parmi ceux-ci figurent d'autres conseils consultatifs, le Secrétariat à la condition féminine, des ministères sectoriels et des instances régionales.

La mise en place de conditions favorables à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu de société qui exige la mobilisation de plusieurs partenaires avec lesquels travaille le Conseil, dont les groupes de femmes nationaux et régionaux, les comités de condition féminine des syndicats de même que les chercheuses féministes.

La structure organisationnelle

Le Conseil du statut de la femme compte sur un effectif de 64 personnes et sur un budget d'un peu plus de 4 millions de dollars pour remplir sa mission. Sa structure organisationnelle comprend le Bureau de la présidente et trois directions, soit le Secrétariat général et la Direction des communications, la Direction de la recherche et de l'analyse et la Direction des bureaux régionaux (annexe 1).

Partie 2 :

Résultats en lien avec les orientations du Plan stratégique et le Plan d'action 2002-2003

L'introduction

Les actions réalisées en 2002-2003 découlent du plan d'action annuel, l'outil de mise en œuvre des orientations retenues au *Plan stratégique quadriennal 2001-2005*. Toutefois, comme le plan d'action ne constitue pas le recueil complet des plans de travail des unités administratives, le bilan des résultats fait état de certaines activités récurrentes significatives, telles que la production de la *Gazette des femmes* et l'élaboration des outils soulignant le 8 mars. De plus, en raison de son mandat de conseil auprès du gouvernement, des ajustements à son plan de travail sont parfois nécessaires pour assurer la cohérence de son intervention avec l'agenda législatif et l'activité gouvernementale. Le CSF doit aussi composer avec certaines contraintes liées aux coûts, à la disponibilité et au délai requis pour l'obtention de données statistiques.

Par voie de conséquence, certains travaux se poursuivront en 2003-2004 : la recherche préalable à la réalisation des portraits sur les femmes autochtones et sur les femmes immigrantes, de même que celle sur la maternité-études. D'autres travaux ont été suspendus : c'est le cas de la refonte de la Loi sur le divorce annoncée par le gouvernement fédéral, mais qui ne s'est pas concrétisée, et de l'étude sur la problématique « femmes et environnement », dont la recherche documentaire a démontré la difficulté de poursuivre le dossier. Quant à la recherche sur la détresse psychologique, elle sera plutôt réalisée en 2004-2005.

Pour présenter ses résultats, le Conseil s'est conformé aux exigences de la Loi sur l'administration publique en mettant ceux-ci en lien avec chacun des objectifs prévus et en les évaluant, dans la mesure du possible, à partir des indicateurs choisis. Conscient que l'exercice d'évaluation des résultats demeure perfectible, le CSF a continué à raffiner ses outils de reddition de comptes en mettant en place un système informatique permettant le suivi du temps du personnel affecté à la réalisation de deux projets corporatifs prioritaires ainsi que les ressources financières qui y sont allouées. Ces deux projets concernent les activités entourant la Journée internationale des femmes et l'opération de production des 14 avis régionaux sur les conditions de vie des femmes et le développement local et régional. À moyen et long terme, cette expérimentation vise à connaître avec exactitude le coût de revient des produits du Conseil; elle se poursuivra au cours de l'année 2003-2004 sur d'autres produits.

Démographie – Rapports sociaux

Orientation stratégique 1 Examiner les impacts des changements démographiques sur les conditions de vie des femmes.

Objectif Documenter et faire connaître les diverses réalités des femmes en vue d'une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Action 1 Analyser le *Plan d'action jeunesse 2002-2005*.

Indicateurs

- Production de l'analyse.
- Commentaires transmis au ministre responsable.

Résultats

Le Conseil du statut de la femme a présenté, au ministre responsable de la Jeunesse, du Tourisme, du Loisir et du Sport, une analyse et des commentaires sur le *Plan d'action jeunesse 2002-2005*. Le Conseil apprécie que l'accent soit mis sur la réussite scolaire, mais demeure en désaccord avec la perspective asexuée adoptée dans le document. Il pense que faire abstraction des différences entre les difficultés rencontrées par les jeunes des deux sexes ne peut en effet être efficace pour élaborer des mesures adaptées à leurs besoins et à leurs possibilités.

Conformément aux recommandations du Conseil, le ministre responsable de la Jeunesse s'est engagé à utiliser plus largement l'analyse différenciée selon les sexes « afin de fournir des services qui répondent efficacement aux besoins et aux attentes des jeunes Québécoises et Québécois ».

Commentaires

Le CSF suivra l'implantation du plan d'action en évaluant le succès des différentes mesures en réponse aux besoins et aux réalités des jeunes femmes. Poursuivant dans le sens de ses recommandations, le Conseil voudra s'assurer que l'approche intégrée de l'égalité sera adoptée dans l'implantation des mesures du plan d'action et le suivi de ses résultats.

Action 2 Produire trois avis régionaux.

Indicateurs

- Production des avis.
- Pourcentage des recommandations mises en œuvre.
- Coût des avis.

Résultats

Les avis des régions des Laurentides, de l'Estrie et de la Capitale-Nationale ont été produits et diffusés, ce qui porte à 14 le nombre de régions qui disposent d'une telle référence, terminant ainsi une étape importante de ce chantier débuté en 1998.

Rappelons que les avis régionaux tracent, en première partie, le portrait de la situation des femmes de chaque région et, en deuxième partie, identifient des cibles et adressent des recommandations aux instances locales et régionales susceptibles d'améliorer les conditions de vie des femmes et d'assurer un développement local et régional équitable pour les femmes et les hommes.

Le Conseil du statut de la femme souhaite, par cette démarche, documenter la situation des femmes sous toutes les facettes de leur vie économique, sociale et culturelle, et soutenir les instances en leur proposant des moyens concrets pour tenir compte de l'apport et des besoins des femmes dans leurs orientations et plans d'action en matière de développement et de services. Plus spécifiquement, il vise à ce que ses recommandations soient suivies dans une proportion de 30 % un an après la production d'un avis et de 60 % après deux ans. Comme le démontre le tableau suivant, cet objectif a été atteint.

Pourcentage des recommandations mises en œuvre en partie ou totalement

Région	Date de diffusion	Recommandations totales	Recommandations mises en œuvre en partie ou totalement	Pourcentage des recommandations mises en œuvre en partie ou totalement
Montérégie	Mars 1999	26	16	62
Abitibi-Témiscamingue	Septembre 1999	39	32	82
Côte-Nord	Octobre 1999	51	41	80
Outaouais	Mars 2000	32	21	66
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	Mars 2000	28	15	54
Mauricie	Septembre 2000	29	25	86
Chaudière-Appalaches	Décembre 2000	32	18	87
Centre-du-Québec	Avril 2001	34	27	79
Bas-Saint-Laurent	Janvier 2002	30	15	50
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Mars 2002	39	29	74
Ensemble des régions		340	239	70

Ces résultats indiquent la pertinence et les retombées des recommandations émises par le CSF.

Autre indice de la pénétration des avis du CSF : les analyses élaborées sur la situation des femmes en région ont été reprises par divers organismes ou partenaires. Ces quelques exemples le démontrent :

- des conseils régionaux de développement (CRD) ont utilisé nos avis pour dresser le portrait de leur région lors des consultations du gouvernement sur la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*;
- le contenu des ententes spécifiques en condition féminine s'inspire largement des données et analyses des avis;
- divers comités de travail ou commissions sectorielles (ex. : abandon scolaire, diversification scolaire) s'appuient sur les constats contenus dans les avis pour mener leurs travaux respectifs.

Coût des avis

Dans son rapport annuel 2001-2002, le Conseil avait indiqué qu'il évaluerait le coût de cette opération. Les données recueillies ont permis d'établir le coût de production moyen d'un avis à 41 300 $, soit 574 873 $ pour les 14 avis. Ce montant inclut la masse salariale et les frais de fonctionnement investis pour la recherche, la rédaction, les consultations en région, les lancements publics et la diffusion de ces avis.

Commentaires

La prise en compte des recommandations du Conseil est certainement une retombée positive, mais il faut aussi reconnaître que les instances régionales sont plus sensibles aux préoccupations des femmes, ne serait-ce que parce qu'elles sont assujetties à la politique gouvernementale en matière de condition féminine, *Un avenir à partager*, à la *Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine*, ou soumises aux pressions des groupes de femmes. Des actions étaient parfois amorcées avant la publication de nos avis, mais ceux-ci ont amené un incitatif additionnel qui a pu accentuer ou accélérer les efforts, comme en font foi les nombreuses lettres adressées au Conseil par des ministres ou des représentants d'organismes concernés par les recommandations contenues dans les avis régionaux. Le CSF réalisera une synthèse des avis régionaux de façon à faire ressortir les ressemblances et les divergences régionales. De plus, une mise à jour est prévue à partir des données de recensement 2001.

Action 3	Diffuser un portrait statistique sur les jeunes femmes.

Indicateur

- Pénétration et visibilité dans divers milieux.

Résultats

Produit en 2001-2002 et intitulé *Des nouvelles d'elles – Les jeunes femmes du Québec*, ce portrait s'inscrit dans la foulée d'initiatives prises par le Conseil du statut de la femme visant à accorder une place importante aux diverses réalités et aux multiples besoins des jeunes Québécoises de 15 à 29 ans. L'étude contient des statistiques sur leur situation démographique, leur vie familiale, leurs études, leur travail, leur santé, leurs loisirs et leurs aspirations. On y trouve également des comparaisons avec la génération précédente, les jeunes hommes du même âge ainsi que des données régionales et des faits saillants. Cet outil de référence était destiné à sensibiliser aussi bien le gouvernement que les parents, le personnel enseignant et les organismes sociocommunautaires à la réalité des jeunes femmes de 15 à 29 ans.

Comme en font foi des témoignages positifs reçus après sa diffusion, ce portrait des jeunes femmes a eu un accueil très favorable de la part des organisations visées (commissions scolaires, organismes oeuvrant auprès des jeunes, groupes de femmes, ministères et organismes gouvernementaux). Plus de 5 000 brochures ont été distribuées, dont plusieurs à la suite de l'information diffusée dans les médias. Il a servi au contenu de plusieurs réunions, colloques ou échanges et le Conseil a pu rencontrer différents groupes pour présenter cet état de situation en 2002-2003.

Ainsi, quelque 25 présentations ont été faites par les bureaux régionaux à différents intervenants afin qu'ils incluent dans leurs actions à l'endroit des jeunes les spécificités des jeunes femmes. Ces organismes sont, entre autres, les conférences administratives régionales, les forums des jeunes des CRD, les commissions des CRD responsables de la diversification des choix professionnels, les syndicats d'enseignants de cégep, etc. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, une conférence sur le sujet a été diffusée une vingtaine de fois par deux stations de télévision communautaire.

Commentaires

Au cours de la prochaine année, le CSF poursuivra ses efforts de diffusion des données de cette publication par le biais des bureaux régionaux, afin d'outiller le plus possible les intervenantes et intervenants auprès des jeunes.

Travail – Formation – Économie

Orientation stratégique 2 Favoriser l'amélioration de la situation économique des femmes.

Objectif 2.1 Conseiller le gouvernement et informer la population quant à l'amélioration de l'accessibilité au marché du travail pour les femmes et de leurs conditions de travail.

Action 1 Tenir les Prix ISO familles (2e édition).

Indicateurs

- Nombre d'entreprises participantes.
- Intérêt manifesté pour le sujet.

Résultats

Les Prix ISO familles, 2e édition, sont une initiative du Conseil du statut de la femme qui vise à récompenser et mettre en valeur les mesures de conciliation travail-famille qui existent dans les milieux de travail. Il s'est associé à plusieurs partenaires pour l'organisation de cet événement : le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, le Conseil de la famille et de l'enfance, le ministère du Travail et le ministère de la Famille et de l'Enfance. Le CSF a aussi obtenu, pour la deuxième année consécutive, la collaboration de *L'actualité* qui acceptait de diffuser, par des reportages en profondeur, les résultats du concours. Cette année, les règles ont été élargies pour permettre le dépôt de candidatures de tout horizon, autant d'entreprises privées que d'organismes publics.

Quelque 25 organisations ont posé leur candidature aux Prix ISO familles, ce qui est une augmentation par rapport à la première édition. Douze milieux de travail se sont partagés des prix et mentions. L'événement a permis d'illustrer la diversité des mesures possibles et de saisir comment poursuivre l'objectif de conciliation travail-famille, autant pour des grandes entreprises que pour des petits organismes à but non lucratif employant quelques personnes. Les retombées suivantes ont aussi été observées :

- des demandes provenant d'entreprises intéressées à mettre sur pied des mesures;
- des mentions nombreuses dans la presse électronique et écrite sur le sujet;
- des engagements des partis politiques en campagne électorale sur la conciliation travail-famille.

Commentaires

Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille prendra en charge l'organisation des Prix ISO familles. Le CSF y apportera sa collaboration.

Objectif 2.2 Illustrer les divers aspects de la situation économique des femmes en vue de proposer des avenues qui en permettent l'amélioration.

Action 1 Analyser l'impact de la mondialisation sur la situation des femmes sur le marché du travail.

Indicateur

- Degré d'avancement de l'analyse.

Résultats

Le Conseil a poursuivi les recherches et le travail d'information qu'il avait amorcés avec la publication, en 2001, de son avis *Les Québécoises, la mondialisation et la Zone de libre-échange des Amériques*, notamment par sa participation à des colloques et à des conférences traitant de ce sujet. Le Conseil a fait réaliser une étude juridique qui examine les menaces potentielles que font peser les accords de commerce sur les dispositions favorisant l'égalité en emploi des travailleuses de même que sur les services publics et communautaires. Cette étude soupèse également l'appui que les organismes internationaux et les conventions, chartes et traités internationaux touchant les droits de la personne peuvent apporter pour supporter la législation nationale.

Par ailleurs, le Conseil a participé à la consultation sur la création de l'Observatoire de la mondialisation et a recommandé d'inscrire, dans la loi, le principe d'une représentation égale entre les femmes et les hommes sur le conseil d'administration de l'Observatoire, recommandation qui a été retenue dans la loi constitutive de l'organisme.

Commentaires

Le Conseil veut continuer à jouer une fonction de veille stratégique pour mieux comprendre les divers impacts de la mondialisation sur les femmes.

Action 2 Conseiller le gouvernement dans le cadre de sa stratégie globale de lutte contre la pauvreté.

Indicateurs

- Production et dépôt d'un mémoire.
- Degré d'appropriation des recommandations par le gouvernement.

Résultats

Le CSF a préparé et déposé un mémoire en commission parlementaire sur la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et sur le projet de loi nº 112. Dans ce mémoire, le CSF reconnaît le caractère novateur du projet gouvernemental qui mobilise l'ensemble de la société dans la lutte contre la pauvreté. Il approuve, de plus, l'idée de faire participer les personnes, en situation de pauvreté, à la définition des actions et salue la mise en place de nouveaux outils, tels le revenu de solidarité, le Fonds québécois d'initiatives sociales, l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi que le mécanisme de suivi et de reddition de comptes.

Le CSF se réjouit de constater que plusieurs de ses recommandations ont été prises en compte dans la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. La loi stipule, en effet, que les actions doivent « viser à prendre en compte les réalités propres aux femmes et aux hommes, en appliquant notamment une analyse différenciée selon le sexe » (art. 7), ce qui n'était pas prévu dans le projet de loi déposé en juin 2002. De plus, les mécanismes de reddition de comptes prévus dans la loi visent les partenaires régionaux et locaux, comme les partenaires nationaux, ce qui va dans le sens de la recommandation du CSF. Par ailleurs, la loi introduit désormais l'idée d'une aide au logement (supplément au loyer) qui viendrait compléter le développement du logement social. Elle prévoit enfin qu'un montant des revenus de pension alimentaire reçu par des prestataires de l'assistance-emploi soit exclu dans le calcul des prestations.

Ce mémoire a été publié et diffusé à 870 exemplaires.

Commentaires

Le CSF analysera l'éventuel plan d'action de lutte contre la pauvreté en évaluant ses effets probables sur les conditions de vie des femmes et sa réponse à leurs besoins. Poursuivant dans le même sens de ses recommandations, le CSF s'assurera que l'approche intégrée de l'égalité sera adoptée dans les études et analyses du phénomène de la pauvreté ainsi que dans le suivi des résultats. Il suivra de près toutes les modifications au régime de l'assistance-emploi.

Action 3 Analyser toute modification à la Loi sur les normes du travail et faire des commentaires appropriés.

Indicateurs

- Dépôt de mémoires.
- Degré d'appropriation des recommandations par le gouvernement.

Résultats

Le Conseil du statut de la femme a présenté deux mémoires, l'un sur le document de consultation *Revoir les normes du travail : un défi collectif*, l'autre sur le projet de loi nº 143 sur les normes du travail. Dans ces mémoires, le Conseil a insisté particulièrement sur certains aspects. Ainsi, le CSF a salué le geste du ministre du Travail dans son désir d'adapter cette importante législation du travail aux nouvelles réalités du travail qui prévalent au Québec. Il a souligné la cohérence des changements envisagés avec la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, la politique familiale québécoise *Un Québec en amour avec sa famille*, la politique jeunesse *La jeunesse au cœur du Québec*.

Le Conseil a apprécié le caractère avant-gardiste du projet de loi qui intégrait un ensemble de recommandations qu'il avait, à de multiples occasions au cours de différents avis, transmises au gouvernement. Citons, à titre d'exemple, l'abolition de toute distinction dans les normes minimales de travail entre les domestiques résidant chez leur employeur et celles qui n'y résident pas et de l'introduction d'une définition du harcèlement psychologique au travail et d'un recours efficace pour les personnes qui en sont victimes. Le Conseil s'est également réjoui de l'introduction, pour une première fois, d'un véritable droit de refuser d'effectuer des heures supplémentaires tel qu'il le réclamait. Parmi les autres dispositions de ce projet de loi, notons l'assouplissement des conditions d'accès au congé pour raisons familiales ou parentales, l'introduction d'un congé lorsque la présence de la salariée ou du salarié est requise auprès d'un des membres de sa famille en raison d'une maladie ou d'un accident grave et, finalement, la bonification des modalités d'accès aux jours fériés, chômés et payés.

Le *Mémoire sur le document de consultation Revoir les normes du travail : un défi collectif* et le *Mémoire sur le projet de loi nº 14, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives* ont été publiés et diffusés respectivement à 600 et 300 exemplaires.

Commentaires

Au cours des prochains mois, le Conseil suivra la mise en application de ces nouvelles dispositions. Il surveillera l'évolution de la situation du travail atypique (travail à temps partiel, travail autonome, travail temporaire) en lien avec la mondialisation économique et la libéralisation des marchés et suivra de près toute modification aux lois du travail au Québec qui aura un impact sur la situation des femmes.

Santé – Bien-Être – Environnement

Orientation stratégique 3 Participer à l'amélioration de la santé et du bien-être des femmes.

Objectif Faire connaître les préoccupations et les besoins des femmes en matière de santé, de violence et d'environnement afin que les politiques et programmes en ces domaines soient mieux adaptés à leurs réalités.

Action 1 Intervenir dans divers débats entourant la santé et le bien-être des femmes et en analyser leurs impacts.

Indicateurs

- Production et diffusion de commentaires au moment opportun.
- Degré d'appropriation des recommandations par le gouvernement.

Résultats

Le Conseil a pris position dans trois dossiers importants pour la santé et le bien-être des femmes. Lors de la révision de la Loi sur l'assurance médicaments, le Conseil a transmis des commentaires au ministre de la Santé et des Services sociaux. Tout en reconnaissant la nécessité de contenir la croissance des coûts du régime, le Conseil a insisté pour que personne ne soit privé de médicaments à cause de sa situation financière à la suite de l'indexation annuelle des paramètres du régime. Le Conseil a aussi rappelé l'importance, pour contrer la croissance des coûts, d'une politique du médicament qui en viserait une meilleure utilisation et un encadrement plus rigoureux de l'industrie et des pratiques médicales. Enfin, le Conseil a souhaité que la nomination des membres au Conseil du médicament tienne compte d'une représentation équitable des femmes. Mentionnons que ce conseil a été mis sur pied et qu'il réunit des personnes qui détiennent une expertise certaine dans le domaine du médicament, dont la moitié sont des femmes. Par ailleurs, les personnes les plus démunies ont été protégées de toute augmentation des paramètres du régime. De plus, le gouvernement vient d'annoncer son intention d'énoncer une politique du médicament.

Avant le lancement du *Programme national de santé publique*, fidèle à ses positions sur la violence conjugale, le Conseil a demandé au ministre de la Santé et des Services sociaux que la violence conjugale soit réintroduite comme une des priorités du *Programme national de santé publique*. Par ailleurs, il a souhaité qu'une attention particulière en matière de prévention de la violence conjugale soit accordée pour tenter d'enrayer ce phénomène. La violence conjugale a été réintégrée comme priorité importante dans la santé publique.

Enfin, le Conseil a produit une analyse détaillée et des commentaires sur le document de consultation pour la stratégie d'action 2002-2003, *Au féminin... à l'écoute de nos besoins*, commentaires qui ont été suivis, notamment dans la mise en perspective d'une approche intégrée de l'égalité.

Commentaires

Le Conseil reste actif dans tous les débats entourant la santé et le bien-être des femmes. Il s'associe à différents partenaires du mouvement des femmes et de la recherche féministe pour demeurer à la fine pointe des enjeux qui entourent la santé des femmes. Il produira dans les prochains mois une réaction à la politique de soutien à domicile, *Chez soi le premier choix*, et il continuera à se préoccuper de l'évolution des technologies de reproduction et à suivre les impacts sur les femmes.

Politique – Engagement social

Orientation stratégique 4 Favoriser la place des femmes dans les lieux de pouvoir et leur participation citoyenne.

Objectif 4.1 Déterminer divers moyens de favoriser l'accès des femmes au pouvoir et leur participation citoyenne dans un objectif d'égalité et dans la perspective d'une meilleure prise en considération de leurs besoins et de leurs visions dans les lieux de décision.

Action 1 Étudier les diverses expériences de parité dans le monde.

Indicateur

- Production et diffusion d'une étude, d'un avis et d'un mémoire.

Résultats

La réflexion du Conseil sur les moyens permettant d'atteindre la parité de représentation politique a été concomitante à une démarche de consultation du gouvernement sur la réforme des institutions démocratiques. Ainsi, le Conseil a produit un premier avis, *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation*, qui présente une discussion autour du concept de parité et fait une analyse des moyens mis de l'avant à travers le monde pour faciliter l'élection et les candidatures des femmes. Le document expose les obstacles qui persistent pour la participation maximale des femmes au pouvoir politique. Il traite, par ailleurs, de différents thèmes et de leurs impacts sur la présence des femmes en politique, comme la réforme des modes de scrutin, la participation citoyenne, la place des régions dans les instances représentatives, le régime politique.

À partir de cet avis, un mémoire intitulé *La réforme des institutions démocratiques : quels enjeux pour les femmes?* a été déposé au Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Ces deux publications ont été accompagnées d'un document d'animation, *Les femmes et les institutions démocratiques pour une meilleure participation : 10 questions et réponses pour préparer le débat*. Ce document a servi à alimenter le mouvement des femmes à l'occasion de sa participation aux États généraux. Le Conseil a lui-même assisté à cet événement, les 21 et 22 février 2003.

L'avis *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation* a été édité et diffusé à 1 300 exemplaires, alors que le mémoire *La réforme des institutions démocratiques : quels enjeux pour les femmes? Mémoire au Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques* a été publié et diffusé à 300 exemplaires.

Commentaires

Le Conseil continuera à s'intéresser à la place des femmes en politique et à l'évolution des pratiques et coutumes, tant au Québec que sur la scène internationale. Il suivra statistiquement la position des femmes sur la scène politique, tant nationale que régionale. Il s'impliquera dans tous les débats sur la réforme des institutions démocratiques.

Action 2

Alimenter la réflexion des instances locales, régionales et nationales et des groupes de femmes quant aux stratégies de participation et de partenariat en développement local et régional par une analyse comparative des ententes-cadres de 1re et 2e générations et l'analyse de la *Politique de la ruralité*.

Indicateurs

- Production des analyses.
- Commentaires au ministre des Régions.

Résultats

1. L'analyse comparative des contenus des ententes-cadres de 1re et 2e générations

Cette analyse avait comme objectif, d'une part, de faire ressortir l'évolution en cinq ans de la participation des femmes au processus de planification stratégique des régions et, d'autre part, d'évaluer la prise en compte du dossier de condition féminine dans les ententes-cadres de développement. Le CSF cherchait aussi à identifier les facteurs qui ont influencé cette évolution ainsi que le rôle joué par ses bureaux régionaux dans ces démarches.

Les résultats observés permettent de conclure à un réel changement. En effet, l'inscription d'orientations pour l'amélioration des conditions de vie des femmes est nettement supérieure dans la 2e génération d'ententes-cadres. Plusieurs facteurs ont contribué à cette amélioration, dont une plus grande participation des groupes de femmes au processus, une plus grande ouverture de la part des décideurs, la politique gouvernementale en condition féminine qui est mieux intégrée et la disponibilité accrue d'études et de données sur la situation des femmes de chacune des régions, à laquelle les avis régionaux du Conseil ont contribué. Enfin, les bureaux régionaux du Conseil ont été davantage reconnus comme des partenaires gouvernementaux dans le processus, ce qui leur a permis de faire valoir les préoccupations des femmes.

Cette analyse n'a pas été rendue publique. Le matériel recueilli et l'analyse effectuée seront utilisés dans d'autres travaux du Conseil portant sur le développement régional.

2. L'analyse de la *Politique de la ruralité*

Cette analyse a donné lieu à une lettre de la présidente, adressée au ministre des Régions, dans laquelle elle soulignait l'originalité et la pertinence de la politique. Elle offrait, par la même occasion, l'expertise du CSF pour sa mise en œuvre afin d'assurer la participation des femmes et la prise en compte de leurs préoccupations. Cette offre a été bien reçue par le ministère et une rencontre tenue en janvier 2003 a permis de préciser la contribution souhaitée des bureaux régionaux.

Action 3

Contribuer aux travaux des conférences administratives régionales (CAR) et aux conseils régionaux de développement (CRD).

Indicateurs

- Nombre de rencontres.
- Actions prises par les instances régionales pour tenir compte des préoccupations des femmes.

Résultats

Par l'intermédiaire de ses représentantes des bureaux régionaux, le CSF participe aux travaux des CAR et des CRD, incluant des commissions sectorielles et des comités consultatifs responsables de la condition féminine. Cette participation vise à faire valoir les préoccupations en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour inciter ces instances à en tenir compte dans leurs actions.

Au total, 103 rencontres ont eu lieu avec les CAR ou des sous-comités de ces instances et 98 réunions de travail avec les CRD ou des unités relevant de ceux-ci. La nature des dossiers traités par les CRD et les CAR démontre l'importance que le CSF y participe en raison des enjeux pour les femmes et du développement des régions. Voici quelques exemples de sujets qui ont été traités en 2002-2003 :

- la mise en œuvre de la *Politique de la ruralité*. Les responsables du Conseil transmettent l'information aux groupes de femmes et les incitent à participer aux projets;
- la préparation au Rendez-vous national des régions;
- l'élaboration d'ententes spécifiques en condition féminine : au Centre-du-Québec et en Estrie, les ententes prévoient un partenariat avec le CSF. D'autres projets se sont réalisés ou sont en préparation, dont en Montérégie et dans Lanaudière;
- la création des portails régionaux coordonnée par Communication-Québec, dont le contenu relatif à la condition féminine a été grandement élaboré par le CSF;
- la fondation avec le soutien du CSF d'un comité de condition féminine à la Baie James qui sera l'interlocuteur de la CAR et du CRD en cette matière;
- le transport collectif où les préoccupations des femmes sont souvent soulevées par le CSF;
- la lutte à l'abandon scolaire : le Conseil revient à la charge au sujet des difficultés des filles, notamment à partir des données contenues dans ses avis régionaux.

Commentaires

Le Conseil du statut de la femme peut difficilement quantifier son apport aux résultats, puisque d'autres intervenants régionaux, notamment les groupes de femmes, travaillent à l'atteinte de l'objectif d'inclure pleinement les femmes au développement, mais il est un partenaire important par sa présence aux CAR et par son expertise auprès des groupes de femmes, des instances régionales, telles que les CRD et des ministères.

Action 4 — Participer à des projets visant à accroître la représentation des femmes dans les lieux de pouvoir

Indicateur

- Diversité des actions

Résultats

Les bureaux régionaux ont participé à des activités diverses de sensibilisation au regard de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir, dont les conseils municipaux. Ces activités étaient organisées par des groupes de femmes, souvent en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Voici des exemples de ces activités :

- journées de réflexion dans huit MRC du Bas-Saint-Laurent (CRD et MAMM);
- formation d'un comité de la ville de Saguenay chargé de trouver des noms de femmes qui se sont illustrées, dans cette région, pour les rues de la nouvelle ville;
- colloques sur les femmes et le pouvoir dans l'Outaouais, l'Abitibi-Témiscamingue, Lanaudière et dans les Laurentides (programme *À égalité pour décider*);
- participation des femmes à la planification stratégique de la nouvelle ville de Lévis;
- formation d'un groupe de travail pour la création d'une commission Femmes et ville à Rouyn-Noranda;
- formation du Conseil des Montréalaises.

De plus, les bureaux régionaux du CSF ont recueilli les données relatives à la participation régionale des femmes dans 24 lieux décisionnels en les comparant aux données de 1993. Cet outil est utilisé comme référence par de nombreux groupes et organismes. Il sera versé à la Banque de données statistiques officielles (BDSO) de l'Institut de la statistique du Québec.

Commentaires

L'évolution de la présence des femmes dans les lieux de pouvoir est lente, mais constante. Les facteurs qui y contribuent sont multiples et l'action du CSF constitue un exemple.

Objectif 4.2 — Favoriser les échanges d'expertise en matière de condition féminine sur le plan international.

Action 5 — Participer au 3e Colloque international sur les recherches féministes francophones et autres activités internationales.

Indicateurs

- Activités réalisées.
- Retombées tangibles.

Résultats

Au cours de l'exercice 2002-2003, le Conseil a donc réalisé trois missions de travail à l'étranger qui l'ont conduit à Paris, à Toulouse et à Bruxelles.

Mission de travail à Paris

La mission de travail a débuté par un lancement de presse du numéro spécial France-Québec de la *Gazette des femmes*, « Vaut-il mieux être femme en France ou au Québec? Match nul », organisé par la Délégation générale du Québec à Paris. Cet événement a attiré une trentaine de personnes issues des milieux gouvernementaux et associatifs français, a suscité l'intérêt de quelques médias et a permis d'établir des contacts pour d'éventuelles collaborations avec la *Gazette des femmes*. Une entrevue en direct de TV5 avec la présidente du CSF a été l'occasion de mieux faire connaître la situation des Québécoises.

La réception offerte lors de cet événement a favorisé les échanges entre la nouvelle ministre et les représentantes des milieux féministes français. Plus d'une soixantaine de personnes ont répondu à l'invitation dont plusieurs personnalités : Mmes Gisèle Halimi, Françoise Gaspard, le sénateur Lucien Neuwirth et M. Roger Dehaybe de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF).

Trois sujets d'intérêt ont orienté le choix des institutions et des organismes lors des rencontres de travail : la parité, la prostitution et la mondialisation. Elles ont eu lieu avec les responsables du dossier des femmes auprès de l'UNESCO et de l'AIF, des représentantes du Comité femmes d'ATTAC, la responsable de la Maison des femmes de Paris et le directeur de cabinet de la première adjointe du maire de Paris.

Participation au 3e Colloque international des recherches féministes francophones (Toulouse)

Au printemps 2002, le CSF voit ses trois propositions acceptées par le comité scientifique de l'Équipe Simone-Sagesse chargé de l'organisation du 3e Colloque international des recherches féministes francophones prévu à l'Université de Toulouse-Le-Mirail, du 17 au 22 septembre 2002, sous le thème « Ruptures, résistances et utopies ». Le Conseil a réalisé trois activités majeures dans le cadre de ce colloque rassemblant 700 personnes.

- la coordination d'un atelier thématique, intitulé « Des alliances résistantes pour l'utopie : expériences québécoises de collaboration entre les chercheuses féministes et le mouvement des femmes », de concert avec trois chercheuses québécoises ;
- la présentation de deux conférences, la première sur la « Mondialisation : menace ou opportunité pour les femmes » et « La *Gazette des femmes* : unique survivante de la presse féministe grand public au Québec » ;
- la diffusion de diverses publications du CSF, dont 700 exemplaires du numéro spécial France-Québec de la *Gazette des femmes* dans les pochettes d'information des congressistes.

Participation à la Conférence européenne sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains (Bruxelles)

La participation du Conseil à cette conférence s'est inscrite dans la poursuite de ses travaux de recherche relatifs à la prostitution. Elle aura permis :

- de mieux comprendre les différentes législations européennes sur la traite des êtres humains;
- d'actualiser les données du CSF sur cette problématique;
- d'assister à un séminaire présidé par la vice-première ministre et ministre de l'Égalité des chances de Suède, Mme Margareta Winberg, et d'échanger avec elle sur les travaux menés par le CSF sur la prostitution et sur la possibilité d'établir des liens plus étroits;
- de rencontrer et d'établir des liens avec quelques expertes et certains organismes européens spécialistes de cette question, notamment le Lobby européen des femmes (LEF), une coalition qui regroupe plus 2 700 organisations qui exercent un rôle de lobby auprès des institutions européennes en faveur de l'amélioration du statut des femmes;
- d'examiner la situation législative de la Belgique sur la prostitution et la traite des êtres humains grâce au soutien apporté par la Délégation générale du Québec à Bruxelles;
- d'amasser une grande quantité d'ouvrages de différents pays traitant de la prostitution qui ont enrichi la collection du Centre de documentation du CSF.

Commentaires

À la suite de ces missions, le Conseil a augmenté le nombre de visites provenant d'internautes de pays francophones sur son site Internet. Il a reçu en mission de travail au Québec deux représentantes du Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective (GREP), accueilli une doctorante du Groupe Simone-Sagesse pour une période de deux mois et produit des articles pour des magazines étrangers sur le savoir-faire du Québec en matière d'intervention féministe, notamment dans la revue *LUNES* distribuée à travers la francophonie. Les textes des conférences prononcées à Toulouse seront publiés dans les Actes du colloque, portion québécoise, que prépare actuellement l'ARIR (Alliance entre l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQÀM et l'organisme Relais-femmes). Pour faire suite à notre rencontre, une étudiante québécoise en études internationales fera un stage de 6 mois à l'UNESCO sur l'approche de l'égalité. Grâce aux contacts établis, il est prévu de recevoir des conférencières étrangères dans le cadre des activités entourant le 30e anniversaire de l'organisme.

À l'invitation du comité organisateur de l'événement, la présidente du CSF agira à titre de conférencière à l'ouverture du 2e Colloque international des infirmières et des infirmiers de la francophonie qui se tiendra à Montpellier en mai 2003.

Autres actions d'information et de sensibilisation

Action 1 — Publier la *Gazette des femmes*.

La *Gazette des femmes* est une publication bimestrielle de 40 pages tirée à 24 000 exemplaires en moyenne par numéro. Elle est un des outils principaux pour actualiser le mandat d'information du Conseil. Au cours de l'année, le magazine a produit plusieurs dossiers en lien avec le plan stratégique du Conseil ou sur de grands enjeux de l'actualité. La santé des femmes, la situation des Québécoises comparativement à celle des Françaises, les femmes et la spiritualité, les femmes autochtones et l'analyse de la montée d'un discours antiféministe sont parmi les principaux sujets abordés en 2002-2003, en plus de plusieurs articles et chroniques qui contribuent à informer les femmes de leurs droits et à sensibiliser la population en général.

Quelques indicateurs permettent de juger de la qualité et de la pertinence de cette revue. Vendue en kiosque dans plus de 400 points de vente et sur abonnement, le lectorat de la *Gazette des femmes* est estimé à environ 100 000 personnes. Le nombre d'abonnements a augmenté de façon notable au cours de la dernière année : de 15 900 qu'il était au numéro de mars-avril 2002, il a atteint 18 600 en mars-avril 2003, une progression de 17 %. Les indices de satisfaction de la clientèle sont élevés : l'appréciation moyenne des articles et des chroniques va de 75,8 % à 89,4 %. Le lectorat se rajeunit et, depuis la commercialisation du magazine en 1994, les abonnements ont triplé.

L'impact médiatique du magazine se maintient à des niveaux respectables. Les médias ont mentionné, repris ou approfondi près de 80 fois des articles de la *Gazette des femmes*, tout en citant la source. Fait à signaler, 70 % de ces médias offrent une diffusion nationale.

Les mentions que récolte le magazine sont un autre indicateur de la qualité de ses reportages. Depuis ses tous débuts, la *Gazette des femmes* a remporté plus d'une vingtaine de distinctions journalistiques qui attestent de la qualité de sa production. Cette année, le jury des Grands prix 2003 des Magazines du Québec a retenu la revue dans deux catégories : meilleur dossier thématique et meilleur reportage.

Selon plusieurs sources, le magazine est un support de premier plan pour les groupes de femmes et les chercheuses. Il s'agit du document le plus cité par les militantes qui y voient à la fois une source de renseignements et un moyen de garder le contact avec les questionnements de l'heure.

Actuellement, les revenus générés par la *Gazette des femmes* lui permettent de financer la totalité des coûts de production et de diffusion du magazine. Le budget de fonctionnement du magazine en 2002-2003 est de 300 000 $, dont 110 000 $ proviennent de revenus autonomes.

Action 2 — Produire des outils pour la Journée internationale des femmes.

Résultats

Chaque année, la Journée internationale des femmes demeure une occasion incontournable de porter, à l'attention de la population et des décideurs, les obstacles à l'égalité, tout en mettant en relief les avancées indéniables des femmes. En 2002-2003, la thématique choisie était spéciale car elle marquait le 30e anniversaire du Conseil du statut de la femme. À cette occasion, l'organisme a voulu orienter sa réflexion sur les retombées du féminisme pour la population sous le thème « 30 ans d'action, ça porte fruit! ». Un calendrier a été préparé, servant à la fois d'outil commémoratif et d'animation pour les clientèles. Ce calendrier donne la parole à des femmes et des hommes qui témoignent de ce que le féminisme a signifié pour eux. De jeunes photographes ont été invités à mettre en images ce que leur inspiraient ces propos. Il en résulte un dialogue intergénérationnel intéressant.

Le Conseil a participé à l'élaboration d'un cahier spécial 8 mars du *Devoir*. Mais, surtout, il faut retenir la collaboration particulière entre le Conseil et le groupe Gesca qui a produit un cahier spécial dans tous ses journaux (*Le Soleil*, *La Presse*, *Le Nouvelliste*, *Le Droit*, *La Tribune*, *Le Quotidien*, *La Voix de l'Est*) pour le samedi 8 mars et rejoint 680 000 lecteurs.

Les bureaux régionaux sont particulièrement sollicités à l'occasion du 8 mars. Ils participent ainsi, soit à l'organisation, soit à la mise en œuvre d'activités du milieu. Par exemple, cette année, cinq responsables régionales ont donné sept conférences portant sur les fruits du féminisme ou sur la situation des femmes de leur région. Cinq kiosques ont été animés par le personnel du Conseil. Une dizaine d'entrevues aux médias régionaux ont été accordées en plus des nombreuses mentions du CSF qui ont été faites dans d'autres médias, notamment en raison des agendas des activités produits par les bureaux régionaux. Le 8 mars est donc une occasion privilégiée pour rendre visibles les bureaux régionaux du Conseil du statut de la femme et permettre la diffusion de l'information autour de son thème.

Un premier bilan du 8 mars 2003 démontre que le thème a été fort apprécié par la clientèle et a fait l'objet de multiples activités, conférences et ateliers. Le guide d'animation a été grandement utilisé. L'intérêt pour la documentation du 8 mars du Conseil se traduit par une augmentation des commandes du public de 25 % par rapport à l'année dernière.

Le coût des opérations du 8 mars pour l'organisme se chiffre à 55 293 $. Ce montant est réparti presque également entre la masse salariale et le budget de fonctionnement.

Action 3 Diffuser des publications.

Résultat

Outre la *Gazette des femmes*, le Conseil du statut de la femme diffuse de façon régulière à ses clientèles des publications (avis, recherches et outils d'information). À titre d'exemple, en 2002-2003, 23 nouveaux documents ont été produits, dont 128 099 exemplaires ont été diffusés. Les publications du Conseil sont distribuées à l'ensemble de ses clientèles, à savoir aux groupes de femmes régionaux et nationaux, à ses divers partenaires communautaires, gouvernementaux et socioéconomiques ainsi qu'à la population en général qui en fait la demande.

Le Conseil publie aussi deux bulletins d'information, l'un pour ses partenaires nationaux (*Info-CSF*) et l'autre pour ses partenaires régionaux (*Info-région*) adapté et diffusé par chaque bureau régional. En 2002-2003, le premier document a rejoint en moyenne 370 partenaires par numéro, tandis que le deuxième a été transmis à 2 261 organismes et groupes.

Au cours de 2002-2003, le Centre de documentation du Conseil a fait l'acquisition de 857 nouveaux documents, dont la collection spécialisée compte actuellement plus de 10 000 ouvrages.

Action 4 Activités publiques.

Résultat

L'année 2002-2003 a été marquée par une augmentation significative des activités publiques comme le montre le tableau comparatif suivant :

Nombre d'activités publiques du Conseil du statut de la femme réparties selon le type d'activité pour les années 2001-2002 et 2002-2003

Type d'activité	2001-2002	2002-2003
Communiqués de presse émis	41	24
Conférences de presse réalisées	10	8
Entrevues accordées et activités médiatiques tenues	81	150
Mentions du CSF dans les médias	266	437
Demandes d'information adressées au CSF par les médias	87	335
Conférences et sessions d'information données	91	132
Diverses activités publiques organisées	2	31

Action 5 Mettre à jour le site Internet.

Le site du Conseil est un outil d'information de plus en plus consulté par le public et les clientèles de l'organisme. Sur une période de trois ans, les consultations sont en hausse : le nombre de visites est passé de 53 124 en 2000-2001 à 81 877 en 2001-2002, pour atteindre 107 471 en 2002-2003.

En 2002-2003, le site a été entièrement renouvelé pour y intégrer davantage d'information et le rendre plus accessible au public. On note, depuis le mois de juin, moment de la mise en ligne du nouveau site, une augmentation de 31 % de la fréquentation. L'origine des pays des internautes s'est diversifiée et s'étend aussi loin que Singapour, l'Argentine, l'Arabie Saoudite et le Japon.

Action 6 Souligner le 30e anniversaire du Conseil du statut de la femme.

Résultats

Au cours de l'année, le Conseil a commencé les préparatifs afin de souligner, par divers événements, son 30e anniversaire. Par un colloque rejoignant des spécialistes de la condition féminine au Québec, le Conseil veut d'abord effectuer une réflexion de fond sur le féminisme, sur le contexte actuel dans lequel il s'exerce (mondialisation, désengagement de l'État, montée de l'individualisme et de l'antiféminisme) et sur les stratégies d'avenir pour continuer son action. Le Conseil désire aussi organiser des activités permettant de rejoindre un plus vaste public afin d'illustrer l'histoire des femmes, les fruits du féminisme pour la société et les visions d'avenir. De plus, l'occasion sera saisie d'honorer, dans un mode plus « festif », les femmes artistes qui ont marqué la culture du Québec depuis 30 ans.

Un hommage sera rendu à des hommes, « les compagnons de route », qui ont accompagné les femmes dans leur marche vers l'égalité par leur implication dans leur milieu respectif. Le CSF compte enfin assurer le rayonnement de la programmation de son 30e anniversaire à la Métropole, à la Capitale-Nationale et dans quelques autres régions du Québec.

Partie 3 :
L'utilisation des ressources

Ressources financières

Sur le plan budgétaire en 2002-2003, le Conseil du statut de la femme était un élément de programme (programme 5.1) de son ministère portefeuille, soit le ministère de la Famille et de l'Enfance. Les résultats financiers réels pour l'année financière sont présentés dans le tableau suivant :

Budget des dépenses	Budget original (000 $)	Budget modifié (000 $)	Dépenses réelles (000 $)	Report de crédits (000 $)
Budget de fonctionnement				
- Rémunération	3 251,1 $	3 230,6 $	3 232,0 $	
- Fonctionnement	995,8 $	1 192,6 $	1 186,4 $	
- Amortissement	45,0 $	51,6 $	51,6 $	
	4 291,9 $	4 474,8 $	4 470,0 $	4,8 $
Budget d'investissement	25,0 $	5,5 $	5,5 $	

Source : Rapport SYGBEC, 7-511 du 25 avril 2003

Le Conseil a respecté l'enveloppe qui lui avait été allouée et a même pu bénéficier d'un report de crédits de 4,8 $, à l'exercice 2003-2004, en accord avec les règles d'allégement du Conseil du trésor. Considérant les contributions financières de divers partenaires gouvernementaux, le CSF a disposé des ressources nécessaires pour assumer ses opérations courantes, initier divers changements et mettre de l'avant plusieurs projets. Le budget d'investissement, quant à lui, a servi à finaliser le plan de rajeunissement des équipements informatiques et à mettre en place une infrastructure technologique plus sécuritaire.

Ressources humaines

Avec un effectif autorisé de 64 ETC, le Conseil a disposé, au début de 2002, de cinq postes vacants dus à des mouvements de personnel.

Effectif du CSF par région et par catégorie d'emploi

	Hors-cadres et cadres	Professionnelles	Techniciennes	Employées de bureau	Total
Québec	4	15	11	10	40
Montréal		3		1	4
Autres régions		11		9	20
Total	4	29	11	20	64

Le CSF a tenu cinq rencontres du Comité ministériel sur l'organisation du travail sur lequel siègent les représentantes des syndicats des professionnelles et des fonctionnaires ainsi qu'une représentante du personnel d'encadrement. Les séances de ce comité sont présidées par la présidente du Conseil et soutenues par le Service administratif qui en assure le bon fonctionnement et les suivis.

Les efforts de formation d'une durée de 865 heures, pour une dépense totale de 13 000 $, ont principalement porté sur l'acquisition de connaissances et d'habiletés dans l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et des communications ainsi que sur la participation à divers colloques. Dans le cadre de la loi favorisant le développement de la main-d'œuvre, le CSF a investi 2 % de sa masse salariale à titre de dépenses admissibles à la formation.

Le Conseil a mis sur pied un système de suivi de l'effectif et des coûts reliés aux projets corporatifs jugés prioritaires.

Ressources informationnelles

Le Conseil a finalisé son plan de mise à niveau de ses équipements informatiques avec l'arrivée prochaine de GIRES. Encore cette année, la priorité a été accordée au volet « Sécurité informatique » par la définition d'un plan de relève informatique, la surveillance de la technologie « Réseau privé virtuel », laquelle sécurise les échanges d'information entre le siège social et les bureaux régionaux.

Les dépenses effectuées dans les technologies de l'information se répartissent comme suit : l'installation de lignes téléphoniques pour des fins informatiques (17 600 $); l'acquisition d'équipements informatiques (6 500 $); l'achat de logiciels (3 300 $); l'octroi de divers contrats de programmation informatique (800 $); la formation reliée aux technologies de l'information (2 300 $).

Ressources matérielles

Environ 40 % du budget de fonctionnement du Conseil est dédié aux loyers, à la poste et messagerie et à la téléphonie. Pour les loyers, la dépense a été de 356,0 $, tandis qu'un montant de 71,1 $ a été utilisé pour défrayer les coûts de courrier et messagerie pour l'ensemble du CSF.

Partie 4 :
Les autres exigences

Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration

Conformément à la *Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information*, tous les logiciels utilisés par le personnel sont en français. La documentation écrite et le site Internet du CSF se conforment aussi à la Charte de la langue française.

Plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

Le CSF a déjà procédé à la réalisation des profils d'accès de son personnel pour tous les fichiers à caractère nominatif qu'il possède, y compris le fichier des renseignements personnels des ressources humaines. De plus, le CSF a implanté une politique de sécurité informatique prenant en compte les éléments relatifs à la protection des renseignements personnels.

Éthique

Conformément au *Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale*, le Conseil a nommé une répondante en éthique au sein de son organisation. Le Conseil a aussi établi un Code d'éthique et de déontologie applicable aux administratrices publiques du Conseil du statut de la femme. Ce code a été adopté lors du Conseil d'administration du 18 novembre 1999 (annexe 5).

Accès à l'égalité en emploi et rajeunissement de la fonction publique

Il n'y a eu aucun concours de recrutement tenu au Conseil en 2002-2003 et, par conséquent, aucune nomination de personnel régulier appartenant aux groupes cibles, incluant les jeunes, n'a été effectuée.

Conseil du statut de la femme
Québec

Conseil du statut de la femme

ORGANIGRAMME

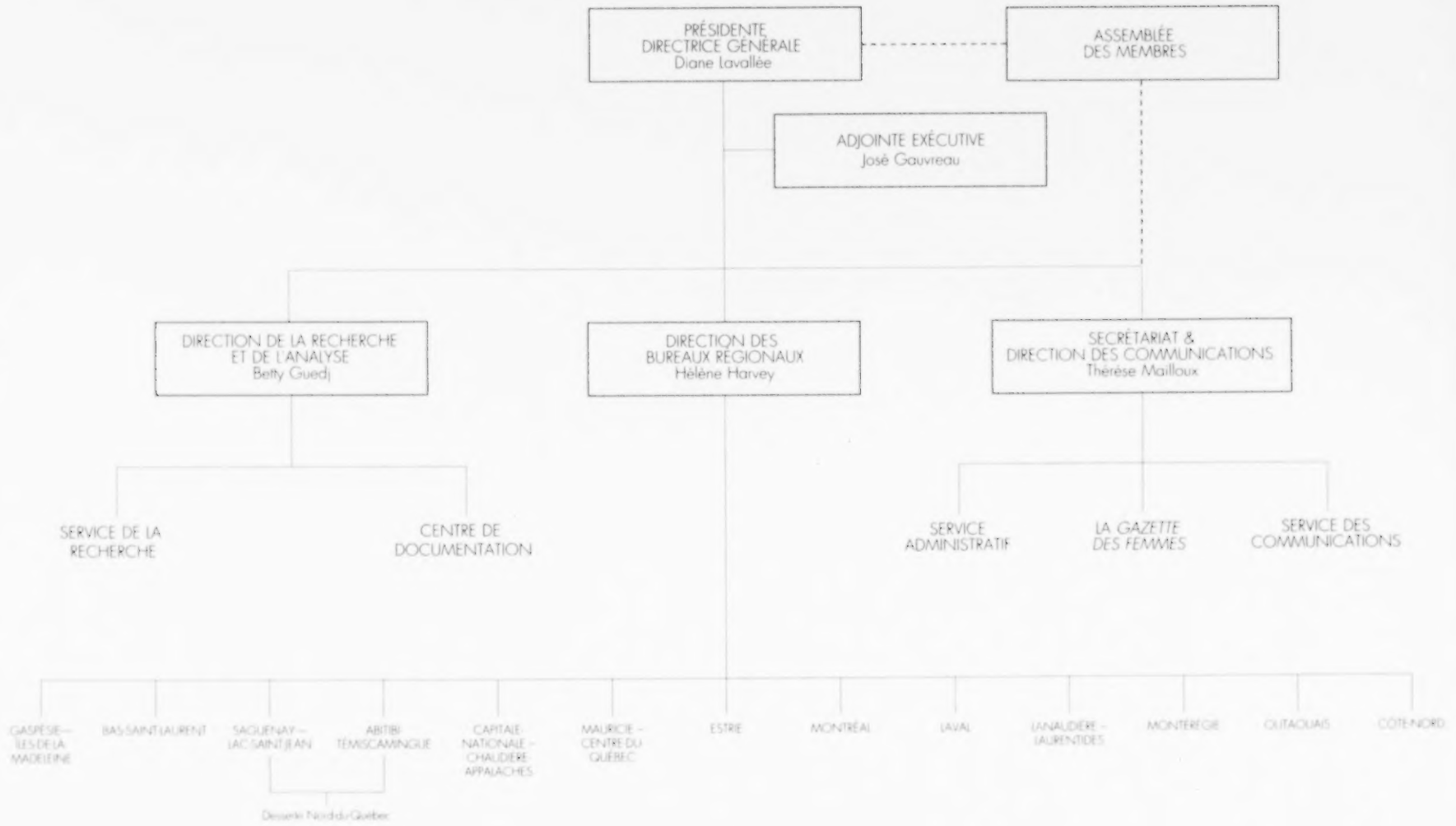

Annexe 2 :

Valeurs du Conseil du statut de la femme

Le Conseil adhère à la *Déclaration de valeurs fondamentales de l'administration publique québécoise* et aux valeurs éthiques de compétence, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté et de respect. Son mandat, axé sur la défense et la promotion du statut et des droits des femmes, l'amène à soutenir un projet de société qui vise l'égalité entre les femmes et les hommes et porté par les valeurs de démocratie, de respect de la personne, de la justice sociale et de la solidarité.

En plus, toute l'organisation fonde ses actions sur des valeurs qui reflètent sa philosophie de pensée et ses aspirations. Ainsi, dans le cadre de son plan stratégique, le Conseil du statut de la femme a identifié les valeurs auxquelles il adhère et entend promouvoir. Celles-ci prennent la forme d'engagements de l'organisation envers ses partenaires et son personnel, de même que du personnel envers son organisation. Le Conseil a ainsi retenu six valeurs :

L'organisation envers l'extérieur*

- **À exercer avec conviction sa mission :**
  - en assurant le rayonnement du Conseil du statut de la femme et de ses actions;
  - en faisant preuve d'ouverture et de solidarité envers toutes les femmes;
  - en faisant preuve d'audace et d'innovation dans ses actions;
  - en préservant son indépendance d'opinion tout en favorisant le partenariat et la concertation.

- **À avoir le souci de l'excellence :**
  - en exerçant sa mission avec vigilance et vision;
  - en diffusant une information de pointe;
  - en maintenant son expertise et en assurant un haut standard de qualité et de rigueur dans la réalisation de ses produits;
  - en évaluant les résultats de ses actions.

L'organisation envers son personnel

- **À respecter le personnel :**
  - en favorisant la transparence et la circulation de l'information;
  - en encourageant les initiatives et la créativité;
  - en encourageant les échanges et la libre expression d'opinions;
  - en privilégiant une gestion souple afin de le supporter dans divers aspects de sa vie.

- **À développer la solidarité :**
  - en favorisant l'esprit d'équipe et le décloisonnement;
  - en reconnaissant les efforts et son savoir-faire;
  - en le soutenant dans son travail;
  - en le faisant participer à la définition de sa vision et de ses objectifs.

Le personnel s'engage envers l'organisation

- **À démontrer son esprit d'appartenance :**
  - en étant loyal envers l'organisation;
  - en démontrant son engagement constant dans la réalisation d'objectifs communs;
  - en contribuant à un sain climat de travail;
  - en développant des liens d'entraide et de collaboration.

- **À démontrer son sens des responsabilités :**
  - en développant ses compétences;
  - en étant proactif;
  - en faisant preuve de professionnalisme et d'autonomie dans son travail;
  - en démontrant une ouverture d'esprit face aux changements.

* Extrait du Plan stratégique quadriennal 2001-2005

Annexe 3 :
Liste des publications du Conseil 2002-2003

Avis, mémoires et commentaires au gouvernement du Québec

- *Mémoire sur le document de consultation Revoir les normes de travail : un défi collectif*, Québec, Conseil du statut de la femme, mai 2002, 43 p.

- *Mémoire sur la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et sur le projet de loi nº 112, Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec, Conseil du statut de la femme, juin, 34 p.

- *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans la région des Laurentides*, Québec, Conseil du statut de la femme, octobre 2002, 152 p.

- *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation*, Québec, Conseil du statut de la femme, octobre 2002, 115 p.

- *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local en Estrie*, Québec, Conseil du statut de la femme, novembre 2002, 157 p.

- *Mémoire sur le projet de loi nº 143, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives*, Québec, Conseil du statut de la femme, novembre 2002, 38 p.

- *La réforme des institutions démocratiques : quels enjeux pour les femmes? Mémoire au Comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques*, Québec, Conseil du statut de la femme, novembre 2002, 61 p.

- *Les conditions de vie des femmes et le développement régional et local dans la région de la Capitale-Nationale*, Québec, Conseil du statut de la femme, février 2003, 163 p.

Recherche

- *La prostitution : Profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*, recherche, Québec, Conseil du statut de la femme, mai 2002, 155 p.

Documents d'information divers

- *Plan d'action : Orientations, objectifs stratégiques et sous-objectifs sectoriels 2002-2003*, document d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2002, 19 p.

- *Des nouvelles d'elles : les jeunes femmes du Québec*, brochure d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2002, 97 p.

- *La prostitution : Profession ou exploitation? Une réflexion à poursuivre*, brochure d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2002, 17 p.

- *Is Prostitution work or exploitation? Further consideration is needed*, feuillet d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, avril 2002, 17 p.

- *Info-CSF*, bulletin d'information trimestriel, Québec, Conseil du statut de la femme, juin 2002 – 6 p., octobre 2002 – 5 p., décembre 2002 – 6 p. et mars 2003 – 5 p.

- *ISO familles – Prix d'excellence décernés aux milieux de travail qui offrent des moyens de mieux concilier le travail et la famille 2002-2003*, dépliant et affiche, Québec, Conseil du statut de la femme, août 2002.

- *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation – 10 questions et réponses pour préparer le débat*, feuillet d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, octobre 2002, 13 p.

- *Le féminisme 30 ans d'action, ça porte fruit! – Journée internationale des femmes – 8 mars 2003*, calendrier, Québec, Conseil du statut de la femme, janvier 2003, 26 p.

- *Un anniversaire à ne pas manquer! - 30 ans d'action, ça porte fruit!*, feuillet promotionnel, Québec, Conseil du statut de la femme, janvier 2003.

- *30 ans d'action, ça porte fruit! – Programme des activités*, dépliant d'information, Québec, Conseil du statut de la femme, janvier 2003.

Annexe 4 :
Code d'éthique et de déontologie

Adopté par les membres le 18 novembre 1999.

Section 1
Champ d'application

1. Conformément au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (Décret 824-98 du 17 juin 1998), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie applicables aux administratrices publiques[1] du Conseil du statut de la femme.

2. Sont administratrices publiques les membres du Conseil du statut de la femme de même que la présidente du Conseil.

3. L'administratrice publique est tenue, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis par le présent code qui lui sont applicables. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

   En cas de doute, l'administratrice publique doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

Section 2
Principes d'éthique

4. L'administratrice publique contribue, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de l'État. En harmonie avec la mission du Conseil, elle oeuvre dans le but de favoriser l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes.

5. Afin de réaliser la mission du Conseil, l'administratrice publique s'engage à promouvoir les valeurs suivantes :

   1- L'équité entre les femmes et les hommes;

   2- L'ouverture et la solidarité dans l'optique de tenir compte des situations diverses vécues par l'ensemble des Québécoises;

   3- L'indépendance afin de jouer de façon crédible son rôle auprès du gouvernement;

   4- La vigilance pour s'assurer de la progression constante des conditions de vie des femmes vers l'égalité.

1. La forme féminine utilisée dans ce code désigne aussi bien le masculin que le féminin lorsque le contexte s'y prête.

Section 3
Règles de déontologie

Rigueur et intégrité

6. L'administratrice publique exerce ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances avec rigueur, assiduité, diligence et intégrité.

Discrétion

7. L'administratrice publique est tenue à la discrétion sur ce dont elle a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenue, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

   Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher une administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

8. La membre invitée à représenter ou à parler au nom du Conseil, ou en tant que membre du Conseil, doit obtenir au préalable l'autorisation de la présidente.

Neutralité politique

9. L'administratrice publique doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

10. La présidente fait preuve, en outre, de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Conflits d'intérêts

11. L'administratrice publique évite de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

    Elle doit dénoncer au Conseil tout intérêt direct ou indirect qu'elle a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de la placer dans une situation de conflit d'intérêts.

12. La présidente ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'elle y renonce ou en dispose avec diligence.

Toute autre administratrice publique qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt à la présidente et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel elle a cet intérêt. Elle doit, en outre, se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

En cas de contestation, le Conseil décide si la membre est en conflit d'intérêts sur la question et cette membre n'a pas le droit de voter sur la question de savoir si elle est en conflit d'intérêts.

Cet article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher une administratrice publique de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein du Conseil par lesquelles elle serait visée.

13. L'administratrice publique ne peut confondre les biens du Conseil avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

14. L'administratrice publique ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

    Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administratrice publique liée à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

15. L'administratrice publique n'a droit pour l'exercice de ses fonctions qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci.

    L'administratrice publique ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

16. L'administratrice publique ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour elle-même ou pour un tiers.

17. L'administratrice publique doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

L'après-mandat

18. L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au Conseil.

19. L'administratrice publique qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conseil ou un autre organisme ou entreprise avec lequel elle avait des rapports directs importants au cours de l'année précédant la fin de son mandat.

Section 4
Mesures d'application

20. La présidente doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administratrices publiques du Conseil.

21. En cas de manquement à l'éthique et à la déontologie, le processus disciplinaire applicable est celui prévu au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

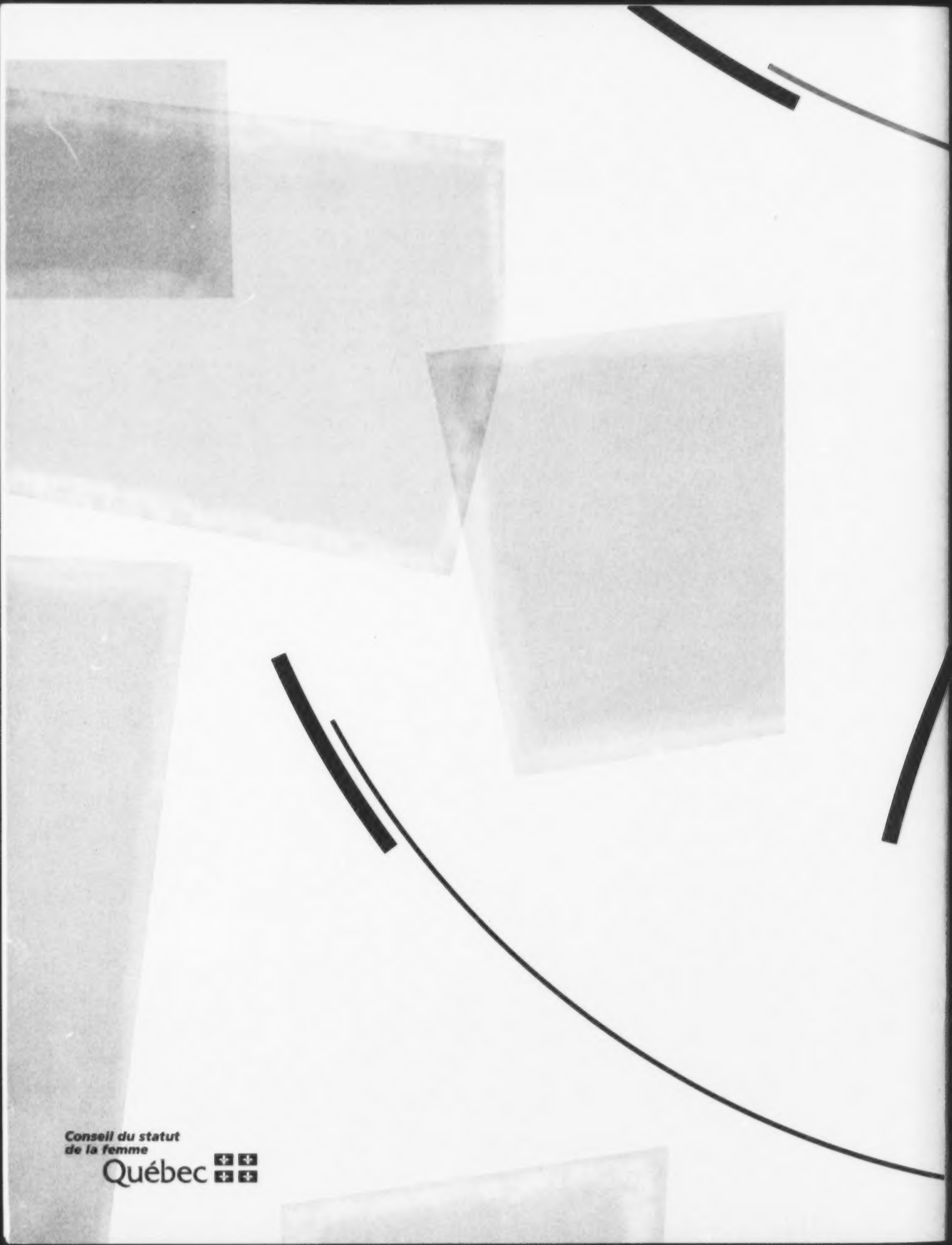

Conseil du statut de la femme
Québec